

**Commandement de la Défense Aérienne
et des Opérations Aériennes
État-major opérationnel Air**

Mai 2021

Le colonel Eric Le Mouël
commandant en second de l'état-major opérationnel Air
et correspondant Territoire National

Monsieur,

Par courrier adressé aux Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes (CDAOA) vous faites état de gênes sonores occasionnées par des aéronefs militaires de la base aérienne 709 de Cognac. Le passage d'avions militaires à proximité de votre habitation, sise xxxxxxx, peut survenir de façon épisodique. Celle-ci est en effet située en espace aérien libre, où la réglementation en vigueur est la suivante : pour les aéronefs militaires français, de jour, le survol est limité à 50 mètres (150 pieds) pour les hélicoptères, à 100 mètres (330 pieds) pour les avions à hélices et à 150 mètres (500 pieds) pour les avions à réaction¹. Sachez que ce type d'espace recouvre la majeure partie du territoire.

Votre habitation se trouve, en outre, sous la zone xxxxx, zone d'entraînement utilisée principalement par les avions de la base aérienne 709 de Cognac, pour la formation des futurs pilotes de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Nous vous prions cependant de croire que l'armée de l'Air et de l'Espace prête une attention particulière aux gênes sonores d'origine aéronautique et fait son possible pour trouver et mettre en œuvre les mesures d'atténuation adéquates. Concernant les avions de la base de Cognac, l'utilisation d'un plus grand nombre de zones, notamment en mer, ainsi que le relèvement des altitudes d'entraînement, sont actuellement à l'étude, avec l'espoir que ces mesures soient effectives prochainement.

Nous tenons également à porter à votre attention l'engagement de l'armée de l'Air et de l'Espace pour la protection du territoire au travers de la Posture Permanente de Sécurité - Air (PPS -Air). Cette mission, confiée par les plus hautes autorités gouvernementales, implique que nos équipages acquièrent un haut niveau de compétences et de savoir-faire, indissociable de la formation initiale dispensée à Cognac. Elle est la garantie, pour la population nationale, d'une défense à la mesure des menaces actuelles.

Soyez de plus convaincu que les équipages de l'armée de l'Air et de l'Espace respectent scrupuleusement la réglementation aérienne en vigueur. Ils sont également sensibilisés quant aux survols de régions habitées limités au strict besoin d'entraînement des unités. Nous pouvons enfin vous assurer que la sécurité des vols et le respect de l'environnement sont au cœur des préoccupations de son personnel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.